



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires
Service Eau et Environnement
Unité Natura 2000

Dossier suivi par Jean-François Morel
05 49 06 88 16
Courriel : jean-francois.morel@deux-sevres.gouv.fr

Niort le, 18 AOUT 2016

Relevé de conclusions du Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR 5400443 «Vallée de l'Autize» du 20 juin 2014

Placée sous la présidence de Monsieur Grégory KROMWELL Sous-Préfet de Parthenay, le 20 juin 2014, s'est tenue à Coulonges-sur-l'Autize la réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Vallée de l'Autize ».

Etaient présents :

M. Grégory KROMWELL- Sous-Préfet de Parthenay
Mme Céline DUPEU - chargée de mission Natura 2000 DREAL
M. Jean-Pierre BASTY-Maire de Fenioux
M. Jean-Paul CANTET-Maire de Scillé, Vice Président de la Communauté de Commune Gâtine-Autize
M. Daniel ROBIN -1er Adjoint commune de Pamplie
M. Nicolas MOREAU-Syndicat des Eaux du Centre-Ouest
M. Francis VILLAIN-Président du SIAH Autize-Égray
M. Joël RAMAROSON -Vice-Président du SIAH Autize-Égray
Mme Nathalie GAZEAU-CHAUVIN- Adjointe commune de La Chapelle-Thireuil
Mme Mireille RICHARD-1ère Adjointe commune d'Ardin
M. Jean-Claude TROUVAT Adjoint commune de Cours
M. Robert LOUDES-représentant le Comité Olympique et Sportif des Deux-Sèvres
M. Pierre DAVID-Syndicat de valorisation et de promotion des étangs de Poitou-Charentes- Vendée
M. Jean-François BERTHOMÉ – Chargé de Mission au Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
M. Nicolas COTREL-Directeur de Deux Sèvres Nature Environnement
M. François GRELIER-JA du canton de Coulonges-sur-l'Autize
M. Guy LETANG-Conseiller municipal commune de Saint- Pompain
M. Francis THOMAS-Conseil municipal commune de Coulonges-sur-l'Autize
M. Bernard ABELARD-Administrateur Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
M. Alain PERSUY-CRPF Poitou-Charentes
Mme Julie CADU-Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
Mme Nellie TARDITS-SIAH Autize-Égray
M. Jean-François MOREL-responsable Unité Natura 2000 DDT des Deux-Sèvres

Etaient excusés :

M. Jean-François FERRON-Conseiller général de Champdeniers-Saint-Denis
M. Gérard VITRÉ-Conseiller général de Secondigny
M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres
M. Serge MORIN-Président du CREN
M. Grégory ANGLIO-Responsable du service départemental de l'ONEMA
M. Christophe LIMOGES-Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

Monsieur le Sous-Préfet ouvre la séance en remerciant Monsieur le Maire de Coulonges pour son accueil et propose un tour de table. Il rappelle l'ordre du jour qui concerne la présentation de la structure animatrice, du bilan de la contractualisation MAEt 2010-2013 et de la mission d'animation du document d'objectifs.

La parole est donnée à Madame DUPEU de la DREAL qui rappelle la démarche Natura 2000 au niveau européen et les objectifs fixés par la Directive « Habitats » et la Directive « Oiseaux ». Elle cite les principaux habitats et espèces qui ont prévalu à la désignation du site.

Chaque État membre, pour les sites désignés sur son territoire, a une obligation de résultat sur l'état de conservation des habitats et des espèces.

Nellie TARDITS animatrice au SIAH Autize-Egray présente la structure animatrice du document d'objectifs (Docob). Crée en 1984, le SIAH qui regroupe 19 communes concerne un bassin versant de 208 km² avec deux principaux cours d'eau l'Autize et l'Egray. On notera la présence de communes non adhérentes situées en tête de bassin avec des enjeux forts de préservation.

Dans le cadre de la gestion des cours d'eau, le SIAH a signé en juillet 2013 un contrat territorial milieux aquatiques qui comprend un certain nombre d'actions sur 5 ans comme l'effacement d'un ouvrage hydraulique sur Puy Hardy, la mise en conformité des plans d'eau sur la commune du Beugnon, la pose de clôtures, aménagements d'abreuvoirs et de passerelles pour les bovins, la renaturation du ruisseau la Tréchonnière (Le Retail). Le SIAH conduit d'autres actions en dehors du CTMA telles que la lutte contre les ragondins et espèces envahissantes et la démarche en lien avec la DDT sur les plans d'eau irréguliers.

Pour l'animation du site Natura 2000, le SIAH assure cette action depuis la fin de l'année 2013. Pour les communes non adhérentes au SIAH une convention est passée avec ces dernières pour intervenir sur ces territoires hors périmètre du SIAH.

Nellie TARDITS présente ensuite le site Natura 2000 avec les habitats présentés dans le Docob (et inscrits à l'annexe I de la Directive habitats) ainsi que les espèces animales citées dans le Docob (écrevisse à pattes blanches, Rosalie des Alpes,...) et inscrites à l'annexe II de la Directive.

Quatre enjeux ressortent du Docob et concernent la préservation de la qualité des milieux aquatiques, le maintien, la restauration et la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, le développement de la communication et de l'animation du site et en dernier enjeu le suivi scientifique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Julie CADU, animatrice MAE à la chambre d'agriculture présente le bilan de la contractualisation pour la période 2010-2013.

Le territoire concerné par les MAEt vallée de l'Autize est de 7300 ha. Quatre mesures sont proposées, deux mesures « herbe » avec limitation de la fertilisation ou absence totale de fertilisation minérale et organique, une mesure liée à la limitation de l'irrigation et une mesure entretien des haies.

Le bilan des MAEt – de 2009 à 2014 on avait 1843 ha de contractualisés sur le territoire Autize soit 25 % de la superficie du territoire concerné.

Il y a un renouvellement des contrats en 2014 qui est une année charnière avec la mise en œuvre de la nouvelle PAC.

Nicolas COTREL demande pourquoi la mesure haies manque de succès ?

Julie CADU précise que la mesure haie nécessite que l'exploitant utilise du matériel qui n'éclate pas les branches (ex lamiers). Dans la majorité des cas les exploitants ont du matériel qui ne correspond au matériel requis par la mesure et se trouvent ainsi pénalisés.

Question au niveau financement comment sont définies les enveloppes ?

Julie CADU réponds que chaque animateur fait remonter les besoins en fonction des objectifs de contractualisation sur son territoire. Cela permet d'établir un budget prévisionnel. Pour la mesure haie, l'exploitant a l'obligation de prendre une mesure surface.

Nicolas COTREL demande comment se fait l'information sur la contractualisation MAEt ?

Julie CADU précise que l'animateur organise des réunions d'information à l'attention des exploitants, il y a aussi le « bouche à oreille » qui permet d'avoir des demandes d'information sur ces mesures. La chambre d'agriculture s'occupe des dossiers avec les exploitants.

Nellie TARDITS poursuit sa présentation sur le contenu de l'animation prévue dans ses missions et détaille ces dernières. L'animation portera sur la réalisation d'une lettre d'information Natura 2000 (décembre 2014), la mise en place d'un site internet dédié, la tenue de réunions d'information, des sorties terrain à vocation nature (avril/mai 2015).

L'animation portera aussi sur l'assistance technique (contractualisation, recensement, assistance technique et administrative des signataires, mise en œuvre des actions non contractuelles du Docob comme l'extension du périmètre), sur le suivi des activités-économiques et biologiques avec une mise à jour et une amélioration des connaissances, et sur de l'assistance administrative dans le cadre d'expertise pour le compte de l'État ou dans la préparation des comités de pilotage.

Jean-François BERTHOMÉ demande s'il y a un objectif de contractualisation ?

Céline DUPEU : les contrats Natura 2000 sont limités au périmètre du site (225 ha). L'objectif est d'être en contact avec les propriétaires des parcelles qui englobent les milieux les plus sensibles (mégaphorbiaies associées aux espèces protégées, ...), d'informer ces derniers sur la mise en place de pratiques qui permettent d'agir sur les espèces tout en conservant une jouissance du fond.

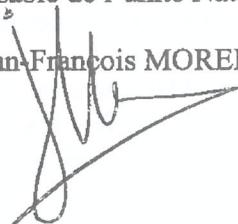
Nicolas COTREL demande, à propos de la mortalité de la Loutre par collision, comment prendre en compte le lit majeur, voir si le problème est récurrent ou s'il faut mettre en place une action avec le Conseil Général (gestionnaire des principales infrastructures) ?

Le Conseil Général est confronté à ce problème sur d'autres sites Natura 2000 sur lesquels il assure des aménagements (Marais poitevin, vallée de la Boutonne). Un contact entre l'animateur Natura 2000 et le service concerné du Conseil Général pourra être envisagé.

Monsieur le Sous-Préfet, en l'absence d'autres questions, remercie les participants et lève la séance.

Le responsable de l'unité Natura 2000

Jean-François MOREL



Pièces jointes : diaporama présenté en séance